

APPEL A PROJETS VILLE VIE VACANCES (VVV) 2023

Présentation

L'appel à projets VVV, programme partenarial entre la Ville de Paris et l'Etat permet à des jeunes de 11 à 18 ans, issus des quartiers relevant de la politique de la ville et ne partant pas en vacances, de bénéficier d'activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs et d'une prise en charge éducative durant les vacances scolaires. Ce dispositif a pour objectif de favoriser le développement d'une citoyenneté active et du sentiment d'appartenance à la Cité et s'inscrit dans différentes politiques sectorielles : protection de l'enfance et de la jeunesse et prévention de la délinquance. À Paris, sa mise en œuvre est assurée en articulation étroite avec les mairies d'arrondissements, dans le cadre du volet prévention des contrats de prévention et de sécurité d'arrondissement (CPSA).

Critères de sélection des projets

Public	• Jeunes de 11 à 18 ans (avec un focus sur les actions qui ciblent les jeunes à partir de 13 ans) • En lien avec les services de la prévention spécialisée, de la protection judiciaire de la jeunesse, avec les dispositifs de la réussite éducative (lutte contre le décrochage scolaire) et Action Collégiens. • Une attention particulière sera portée aux projets favorisant la participation des jeunes filles, le respect mutuel entre filles et garçons et la lutte contre les violences sexistes et contre les stéréotypes de genre. Les actions devront reposer sur la mixité et la qualification de l'encadrement, des supports de communication adaptés, la mobilisation des familles et être susceptibles de concerner les filles et les garçons. • Suite à l'augmentation inquiétante des rixes sur le territoire parisien, les projets visant à prévenir ces phénomènes et les conséquences parfois dramatiques, peuvent faire l'objet d'un financement. Les actions envisagées, dans le cadre de la stratégie parisienne de prévention des rixes, pourront s'adresser aux jeunes impliqués directement ou indirectement dans des rixes. Les actions visant à une occupation préventive et positive de l'espace public et en inter quartiers seront privilégiées, en particulier dans les secteurs ayant connu des affrontements violents. L'implication des familles pourra enfin être recherchée.
Type d'action	• Les actions proposées doivent offrir un accès gratuit à des activités culturelles, citoyennes, sportives et de loisirs dont le public cible est souvent exclu. Elles doivent être adaptées à la tranche d'âge ciblée. • Thématiques prioritaires : toute activité favorisant l'insertion sociale, l'éducation à la citoyenneté et à la culture, notamment à travers la pratique du sport, la sensibilisation à l'histoire et à la découverte du patrimoine et de l'architecture, le respect de l'environnement et l'écologie, le respect de la laïcité, etc. • Une attention particulière sera portée aux actions se déroulant : - en soirée ou de nuit, - ainsi qu'aux sorties et aux séjours, en dehors des quartiers, - dans le cadre de chantiers éducatifs, - à noter que la Ville de Paris priorise ses crédits pour les actions se déroulant à la fin du mois de juin, certains établissements n'accueillant plus les élèves en période d'examens et au mois d'août. • Ces activités, tout en prévoyant une prise en charge éducative, ne doivent pas s'inscrire dans une logique de consommation de loisirs. Une forte implication des jeunes, à toutes les étapes des actions, de leur élaboration à leur réalisation, doit être intégrée aux projets ainsi que les éventuelles modalités de restitution. • Les projets devront indiquer précisément les modes de repérage, de sensibilisation, d'accroche et d'accompagnement des jeunes en amont de l'action et pendant son déroulement.
Communication	• Les projets devront expliciter comment sera menée l'information préalable auprès des jeunes et de leurs familles dans les locaux associatifs, centres sociaux, clubs de prévention, bailleurs sociaux, mairies d'arrondissement, services sociaux et établissements scolaires. • Une signalétique claire devra être placée à l'entrée des espaces accueillant les actions. • Les changements de calendriers, de lieux et d'horaires devront être annoncés préalablement au public, ainsi qu'aux partenaires financeurs.
Partenariat	• Nécessité d'un dialogue renforcé entre associations et avec les institutions dans un souci de cohérence tant au niveau de la mobilisation du public que des activités, du calendrier ou de la complémentarité entre actions et âges des participants. Les actions coproduites seront favorisées. Les équipes de développement local ainsi que les délégués du Préfet peuvent vous accompagner dans la construction du projet et son inscription dans la dynamique de territoire.

Procédure

Pour un même projet, l'Etat et la Ville de Paris peuvent être conjointement sollicités (faire apparaître les demandes Etat et/ou Ville dans le budget sur les lignes correspondantes). Les demandes de subventions déposées auprès de la Ville, le seront sur la plateforme Paris Asso et les demandes de subventions auprès de l'Etat seront déposées sur la plateforme Dauphin.

Les demandes de subventions devront être déposées suivant les instructions décrites dans la **fiche « Modalités de dépôt de vos demandes de subvention » jointe à cet appel à projets**.

Le contrat de ville expirant à la fin de l'année 2023, aucune convention pluriannuelle d'objectifs ne sera signée avec l'Etat.

Les dossiers incomplets, non signés et/ou non accompagnés des documents nécessaires ne seront pas instruits.

Évaluation, bilan et communication

Conformément aux termes de la décision attributive de financement ou de la convention, l'envoi du compte-rendu de l'action est obligatoire (saisie en ligne sur le site de l'ANCT et/ou dépôt du bilan sur Paris Asso en fonction des financements Ville et/ou Etat reçus). Le non-respect de cet engagement donne lieu à un ordre de reversement de la subvention.

Le dépôt d'une demande de subvention au titre de l'appel à projets 2023 doit respecter deux préalables :

- la justification de l'ensemble de vos actions financées au titre de 2021 avec des bilans définitifs fournis au 30/06/2022.
- l'ajout du bilan intermédiaire 2022 (**spécifiant les ajustements éventuels liés au contexte sanitaire exceptionnel**) si une subvention vous a été accordée pour une action pour laquelle vous sollicitez une reconduction en 2023.

Toute action ayant bénéficié d'une subvention pourra faire l'objet d'un contrôle de la part des services instructeurs.

En cas de financement de votre action, vous devrez mentionner dans toutes vos communications la participation de la Ville de Paris et/ou de l'Etat à votre projet.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 14 octobre 2022

Pour tous renseignements complémentaires qui pourraient vous être utiles, merci de contacter :

Ville de Paris Direction de la Police Municipale et de la Prévention Bureau des actions préventives	Préfecture de Paris Délégués du préfet
Laurence ALLIOT 01 42 76 75 16 laurence.alliot@paris.fr 1, place Baudoyer - 75004 PARIS	Christophe CHAUDRIN 06 77 02 21 28 christophe.chaudrin@paris.gouv.fr 11^è-20^è : Grand Belleville 19^è-20^è : Compans Pelleport
	Victor VERCROYSE 06 49 24 49 95 victor.vercroyse@paris.gouv.fr 13^è : Bédier – Boutroux, Jeanne d'Arc – Clisson, Kellermann – Paul Bourget, Oudiné – Chevaleret, Villa d'Este 14^è : Didot – Porte de Vanves
	Mathilde SOILLEUX 06 82 96 07 43 mathilde.soilleux@paris.gouv.fr 17^è : Porte de Saint-Ouen – Porte Pouchet 18^è : Porte Montmartre – Porte des Poissonniers – Moskova, Blémont, Porte de la Chapelle – Charles Hermite, La Chapelle-Evangile
	Lucie DERUDET 06 42 51 52 79 lucie.derudet@paris.gouv.fr 10^è Grand Belleville 18^è : Goutte d'Or
	Angèle ROISIN 06 31 93 64 79 angele.roisin@paris.gouv.fr 19^è : Stalingrad Riquet, Michelet-Alphonse Karr-rue de Nantes, Chaufoarniers
	Claire TOURNIER 06 46 14 02 85 claire.tournier@paris.gouv.fr 19^è : Danube – Solidarité – Marseillaise, Algérie 20^è : Les Portes du Vingtième

Nom de l'organisme		
Intitulé de l'action	☐ nouvelle action ☐ renouvellement	
Responsable du projet (Nom et téléphone)		
Période	☐ Hiver ☐ Printemps ☐ Juin ☐ Juillet ☐ Août ☐ Automne ☐ Noël Du/...../2023 au/...../ 2023 Soitjours d'activité Jours d'activité : ☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi ☐ Vendredi ☐ Samedi ☐ Dimanche Horaires :	
Public concerné	Nombre total de jeunes de 11 à 18 ans attendu : Dont nombre de filles : Nombre de garçons : Ages : ☐ 6/10 ans (*) ☐ 11/12 ans ☐ 13/15 ans ☐ 16/18 ans ☐ + de 18 ans (*) (*) hors critères VVV Quartier d'origine du public visé : Public habituel de l'association : ☐ oui ☐ non ☐ mixte	
Type et domaine d'activité proposée	☐ Animation dans le quartier ☐ sortie à la journée ☐ Séjour en France ☐ Séjour hors de France ☐ Autre (Précisez)	☐ Citoyenneté ☐ Sport ☐ Culture ☐ Loisirs ☐ Respect de l'environnement ☐ Autre (Précisez)
Localisation de l'action pour une visite des financeurs	Si l'action a lieu à Paris : Si l'action a lieu en dehors de Paris : Modalités d'hébergement :	
Composition, genre et qualification du personnel encadrant l'action	Nombre de personnes : Qualification : Nombre d'hommes / femmes :	

L'association est tenue d'informer préalablement les financeurs de toute modification intervenant dans le déroulement de l'action (contenu, horaires, dates, localisation, public, etc...)

Description du projet (Il est inutile d'établir le diagnostic des besoins du quartier)	
Partenariat (avec indication de la nature du partenariat pour chacun des partenaires cités)	
Quelles sont les démarches entreprises pour mobiliser le public ?	
Quelles sont les démarches entreprises pour impliquer le public, de l'élaboration à la réalisation de l'action?	

L'association est tenue d'informer préalablement les financeurs de toute modification intervenant dans le déroulement de l'action (contenu, horaires, dates, localisation, public, etc...)

FICHE BILAN VVV 2022

Nom et adresse de l'organisme				
Intitulé de l'action	Nouvelle action ☐		Renouvellement d'action ☐	
Date et lieu de l'action	Adresse du lieu d'activité :			
	☐ Hiver ☐ Printemps ☐ Juin ☐ Juillet ☐ Août ☐ Automne ☐ Noël			
	Du/...../2022 au/...../2022 Soit jours d'activité			
	Jours d'activité : ☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi ☐ Vendredi ☐ Samedi ☐ Dimanche Horaires :			
Nombre de jeunes ayant effectivement participé à l'action		Filles	Garçons	Total
	- de 11 ans			
	11/12 ans			
	13/15 ans			
	16/18 ans			
	+ de 18 ans			
	Parents et autres adultes			
	Quartier d'origine du public visé			
Public habituel de l'association	Oui ☐	Non ☐	Mixte ☐	
Composition du personnel ayant participé à l'action	Statuts	Nombre de personnes	Nombre en ETP	Qualification
	Permanents			
	Vacataires embauchés spécifiquement			
	Stagiaires			
	Emplois aidés			
	Bénévoles			
	Autres			
	Répartition des hommes et des femmes parmi l'équipe d'encadrement	Nombre d'homme(s)	Nombre de femme(s)	
Partenariat	Identification	Nature du partenariat pour l'élaboration du projet		
	Association de quartier			
	Équipe de prévention spécialisée			
	Centre social			
	Services sociaux			
	PJJ			
	Jeunesse et sport			
	Police nationale / gendarmerie nationale			
	Commerçants			
	Services Ville de Paris			
	Autres			

Analyse qualitative de l'action

- **Profil des jeunes et problématiques dominantes :**
- **Les jeunes ont-ils participé à l'élaboration du projet et comment ?**
- **Quelle analyse portez-vous sur la mobilisation des filles et des garçons dans les activités proposées ?**
- **Comment ont-ils connu l'existence du projet ?**
- **Contact avec les familles (le cas échéant) :**
- **Objectifs visés par l'action :**
- **Résultats obtenus :**
- **Points forts de l'action :**
- **Points faibles de l'action :**
- **Suites envisagées :**
- **Autres précisions concernant le déroulement de l'action :**

Budget réalisé de l'action

Dépenses	Montant en €	Recettes		Montant en €
Personnel		Association		
Matériel divers		Ville de Paris	DASES	
			DJS	
			DPSP	
Activités		État VVV (ANCT préfecture)		
Transports		CAF		
Nourriture		Autres		
Hébergement		Participation familles, jeunes		
Divers		Autres ; Fonds propres		
Taxes sur salaires				
Services extérieurs				
Total		Total		

Remarques sur le budget :